



UNESSA

Présentation racines du projet

Le PSPA et le PAVS

5 juin 2023

Thérèse Hebbelinck (Service Éthique et Société) et Annick Hupé (Secteur Aînés)



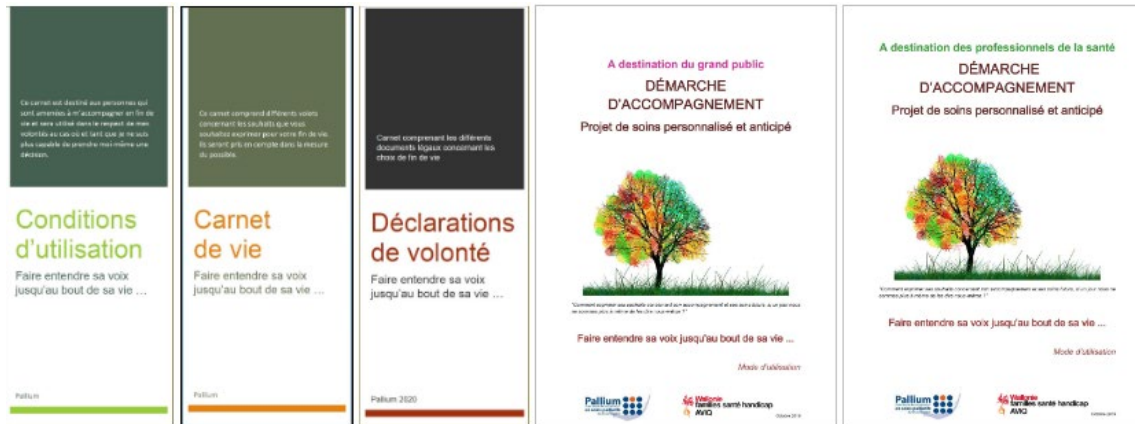


Le PSPA – Projet de soins personnalisés et anticipés

Le PSPA développé par Pallium (2017)

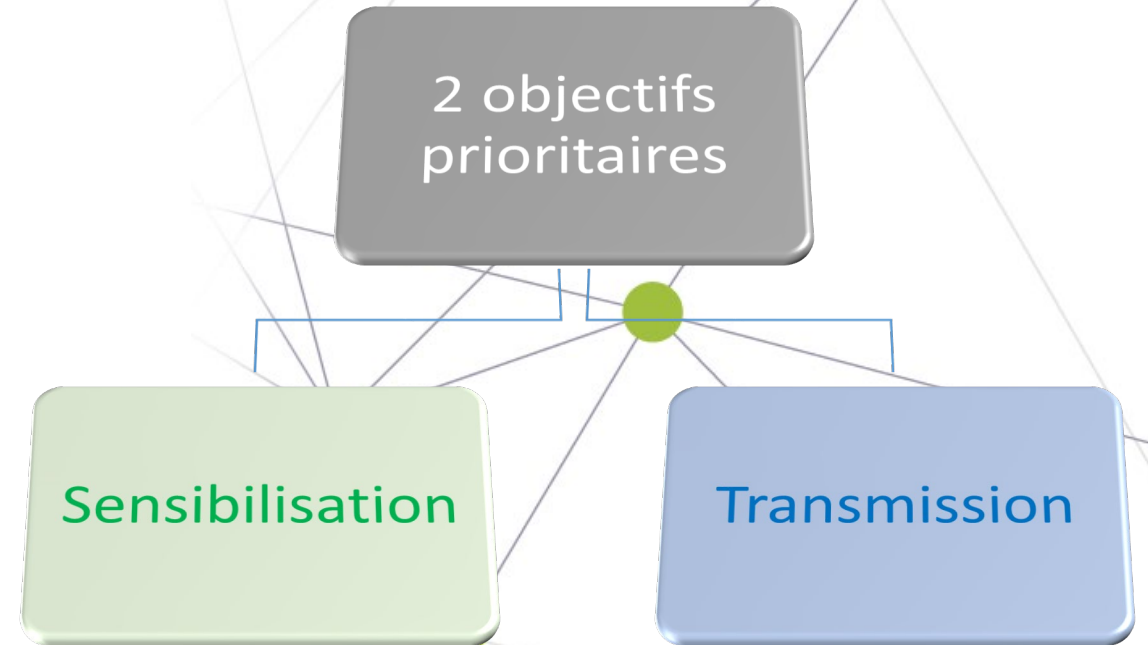
« Penser plus tôt à plus tard »

Définition du PSPA : *un processus par lequel une personne, en concertation avec ses proches et ses soignants formule à l'avance des objectifs et des choix relatifs à la manière dont elle souhaite que l'on prenne soin d'elle si elle n'était plus en mesure de les assumer elle-même. Ce processus peut aboutir sur les directives anticipées : don d'organes, déclaration anticipée d'euthanasie, etc.*



Projet développé par **UNESSA** et soutenu par la **FRB** (2020)

« *Accompagner la vie. Appropriation de la philosophie du projet de soins personnalisés et anticipés par les bénéficiaires, leurs proches et les professionnels de la santé et transmission du PSPA entre institutions* »





La philosophie du PSPA et du PAVS

Nécessité du temps et une disponibilité intérieure



Rendre possible un dialogue → au service d'une autonomie reliée



Donner une vision holistique de la personne





Le PAVS – Projet Anticipé de Vie et de Soins



Succinct
Clair
Uniforme

Projet **anticipé de vie et de soins**

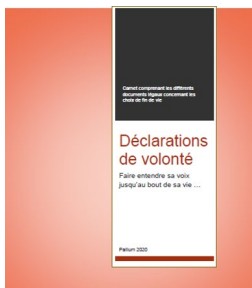
PAVS

Recto

Verso

Établissement, domicile → Hôpital → établissement, domicile

TRANSMISSION



Le PAVS



UNESA

Projet anticipé de vie et de soins (PAVS)



Trois points d'attention

1. Ce document est théoriquement le résumé de votre **Projet de soins personnalisé et anticipé (PSPA)**, conservé chez vous, chez un tiers ou par une institution. Si tel est le cas, merci d'indiquer le lieu de conservation du PSPA (vos coordonnées, celles d'un tiers ou d'une institution) :
2. À tout moment, vous avez la possibilité de modifier votre PSPA et votre PAVS.
3. Le PSPA et le PAVS ne sont utiles que si vous n'êtes plus en capacité de vous exprimer.

Mes données administratives

MES COORDONNÉES	INSTITUTIONS ET PERSONNES DE RÉFÉRENCE (nom et tél.)	MES REPRÉSENTANTS (nom et tél.)
Nom et prénom <input type="text"/>	Institution (le cas échéant) <input type="text"/>	Mandataire <input type="text"/>
Téléphone <input type="text"/>	Médecin traitant <input type="text"/>	Personne(s) de confiance <input type="text"/>
Num. de registre national <input type="text"/>	Hôpital de référence <input type="text"/>	Administrateur de la personne <input type="text"/>
Sexe (h/f) <input type="text"/>	Personne(s) de contact <input type="text"/>	

Mon projet de soins (à cocher)

Projet global (intensité des soins) <input type="checkbox"/> Soins maximums (si vous cochez cette case, RDV directement au verso) <input type="checkbox"/> Soins usuels <input type="checkbox"/> Soins de confort/palliatifs <input type="checkbox"/> Déclaration anticipée d'euthanasie signée le <input type="text"/>	À soins égaux je préfère être : <input type="checkbox"/> à mon domicile <input type="checkbox"/> dans mon institution <input type="checkbox"/> à l'hôpital
--	--

Type de thérapies acceptées

- Antibiothérapie
- Perfusion hydratante
- Alimentation artificielle
 - Entérale (sonde par le nez)
 - Parentérale (en intraveineuse)
 - Par sonde de gastrostomie (dans le ventre)
- Dialyse
- Aide à la respiration
 - Oxygénothérapie
 - Ventilation non invasive (VNI)
 - Intubation
- Sédation palliative
- Traitement altérant l'état de conscience

Type d'hospitalisation

- Hospitalisation avec réanimation
- Hospitalisation sans réanimation
- Hospitalisation exceptionnelle (fracture, occlusion, etc.)

Commentaires :

UNESA

Projet anticipé de vie et de soins (PAVS)



Mes souhaits de fin de vie

Pour ma fin de vie, je préfère – si possible – être dans mon lieu de vie habituel : Oui - Non - Sans préférence

Je désire un accompagnement : Philosophique - Religieux - Spirituel - Autre - Aucune de ces propositions

Lequel (précisez) ?

Commentaires :

Pour moi, l'essentiel c'est :

Mes volontés pour l'après-décès

J'accepte de donner mes organes : Oui - Non - Sans préférence

Je donne mon corps à la science : Oui - Non - Sans préférence

Je désire être incinéré : Oui - Non - Sans préférence

- J'ai un pacemaker : Oui - Non

Je souhaite que les rituels suivants soient respectés :

Commentaires :

Choix des pompes funèbres (Nom, adresse, tél.) :

Signature

Signature du représentant

Signature du médecin
(facultative)

Date

Lien avec le/la signataire

TRANSMISSION



Trois points d'attention

1. Ce document est théoriquement le résumé de votre Projet de soins personnalisé et anticipé (PSPA), conservé chez vous, chez un tiers ou par une institution. Si tel est le cas, merci d'indiquer le lieu de conservation du PSPA (vos coordonnées, celles d'un tiers ou d'une institution) :

2. À tout moment, vous avez la possibilité de modifier votre PSPA et votre PAVS.
3. Le PSPA et le PAVS ne sont utiles que si vous n'êtes plus en capacité de vous exprimer.

Mes données administratives

MES COORDONNÉES

Nom et prénom

Téléphone

Num. de registre national

Sexe (h/f)

INSTITUTIONS ET PERSONNES DE RÉFÉRENCE (nom et tél.)

Institution (le cas échéant)

Médecin traitant

Hôpital de référence

Personne(s) de contact

MES REPRÉSENTANTS (nom et tél.)

Mandataire

Personne(s) de confiance

Administrateur de la personne



Mon projet de soins (à cocher)

Projet global (intensité des soins)

- Soins maximums (si vous cochez cette case, RDV directement au verso)
- Soins usuels
- Soins de confort/palliatifs
- Déclaration anticipée d'euthanasie signée le

À soins égaux je préfère être :

- à mon domicile
- dans mon institution
- à l'hôpital
- en unité de soins palliatifs

Thérapies refusées

- Antibiothérapie
- Perfusion hydratante
- Alimentation artificielle :
 - Entérale (sonde par le nez)
 - Parentérale (en intraveineuse)
 - Par sonde de gastrostomie (dans le ventre)
- Dialyse
- Aide à la respiration :
 - Oxygénothérapie
 - Ventilation non invasive (VNI)
 - Intubation
- Sédation palliative
- Traitement altérant l'état de conscience

Types d'hospitalisations acceptés

- Hospitalisation **avec** réanimation
- Hospitalisation **sans** réanimation
- Hospitalisation exceptionnelle (fracture, occlusion, etc.)

Commentaires :



Projet anticipé de vie et de soins (PAVS)



Mes souhaits de fin de vie

Pour ma fin de vie, je préfère – si possible – être dans mon lieu de vie habituel : oui non sans préférence

Je désire un accompagnement (plusieurs choix possibles) : psychologique philosophique religieux spirituel autre aucun

A propos de mon accompagnement, je souhaite en particulier :

Mes autres souhaits :

Pour moi, l'essentiel c'est :



Mes volontés pour l'après-décès

J'accepte de donner mes organes : oui non sans préférence

Je donne mon corps à la science : oui non sans préférence

Je désire être : incinéré(e) inhumé(e) sans préférence

J'ai un pacemaker : oui non

Je souhaite que le(s) rite(s)/rituel(s) suivant(s) (cérémonie, dispersion des cendres...) soi(en)t respecté(s) :

Signature

Date

Coordonnées des pompes funèbres de mon choix :

Je dispose d'une assurance obsèques : oui non

Dans l'affirmative :

♦ nom de ma compagnie :

♦ mon numéro de contrat :

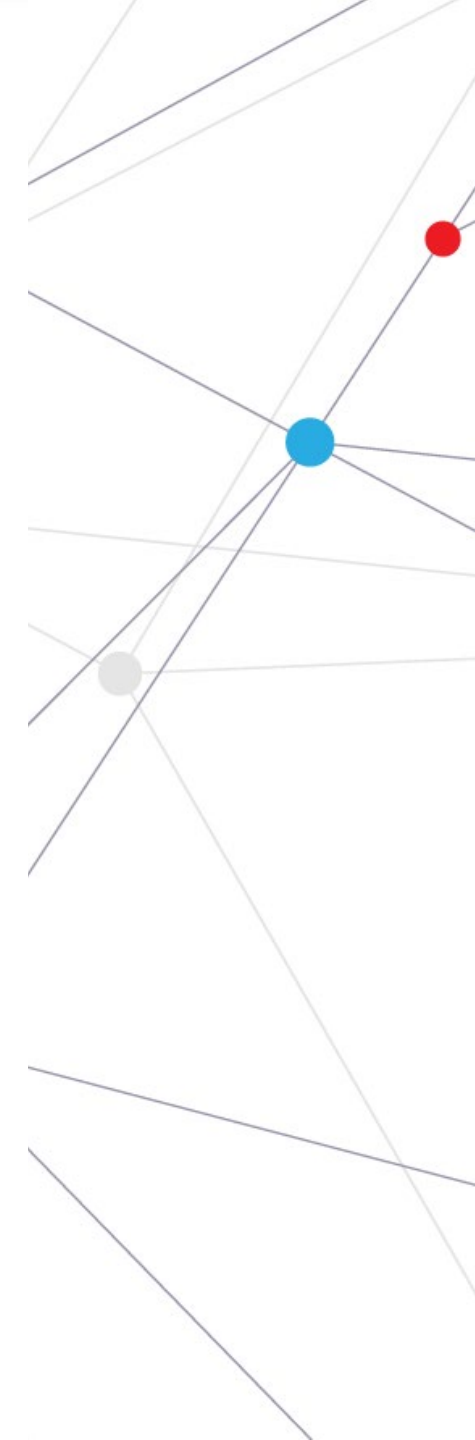
Mes autres souhaits :

Signature du représentant

Lien avec le/la signataire

Signature du médecin
(facultative)

J'ajoute une feuille annexe pour compléter cette déclaration : oui non





Le PAVS – Projet Anticipé de Vie et de Soins

Le visuel



Mes valeurs



Mes volontés

Mes racines

SENSIBILISATION



PSPA - PAVS

Fiches didactiques

UNESSA
JUIN 2022

Les fiches didactiques qui vous sont proposées sont avant tout informatives, elles sont un soutien pour les professionnels accompagnant les personnes dans la réflexion sur leurs souhaits relatifs à leur fin de vie et la complétion du PSPA et/ou du PAVS.

Les thématiques ne sont nullement exhaustives. Les fiches ne remplacent pas le dialogue avec le médecin traitant et les professionnels de la santé. Les thématiques visées par ces fiches sont :

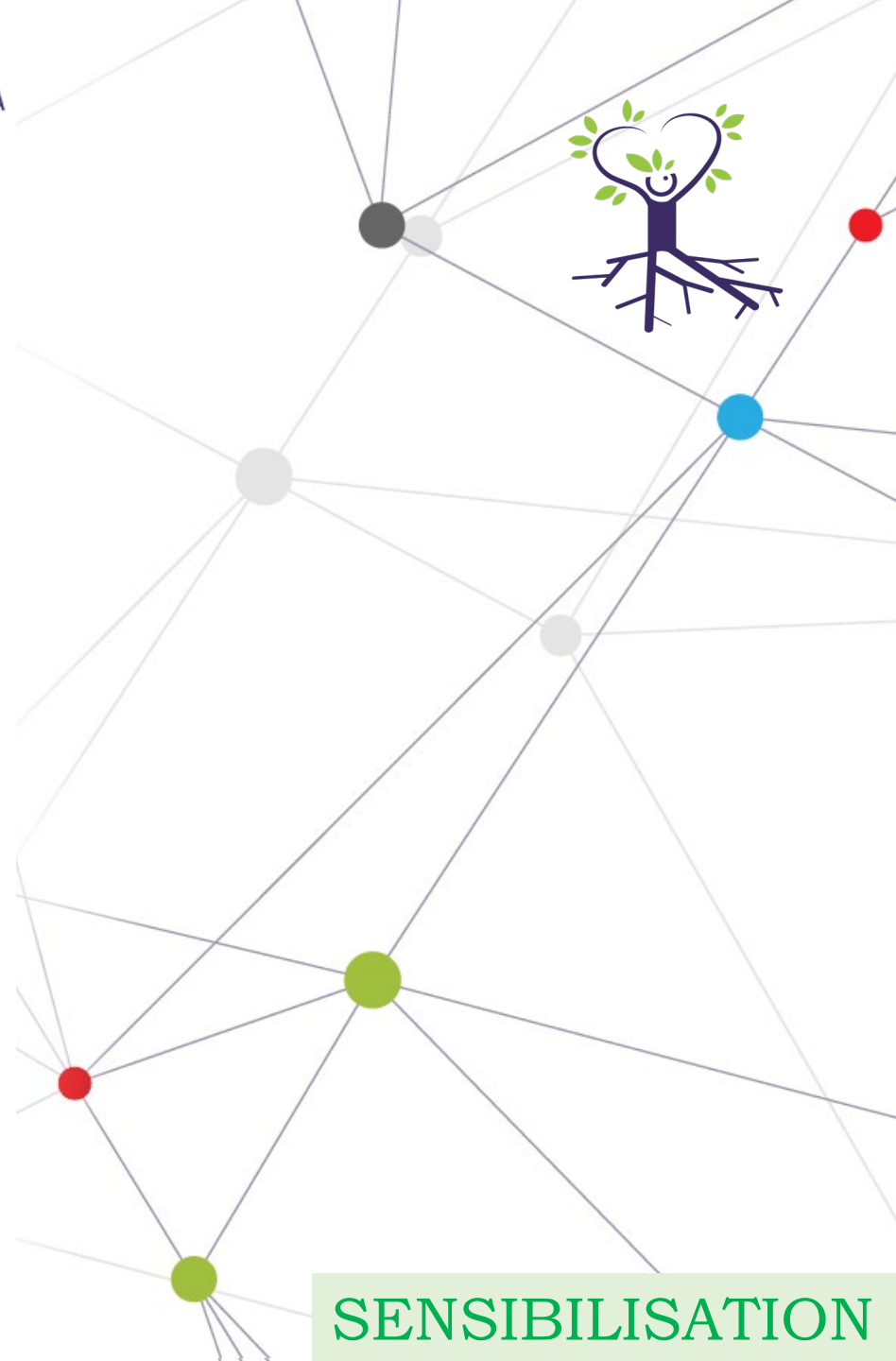
Les outils

Les fiches didactiques

Thématique de la fiche	Sous-thématique
1. Aide à la respiration	Oxygénothérapie
	Double trunk masque
	Optiflow
	Ventilation non invasive ou VNI
	Ventilation invasive (Intubation-Trachéotomie)
2. Alimentation	Parentérale
	Entérale
3. Dialyse	Hémodialyse
	Dialyse péritonéale
4. Don	Don d'organes et de matériel corporel humain
	Don du corps
5. Euthanasie/sédation	Euthanasie
	Sédation
6. Représentation	Mandataire
	Personne de confiance
7. Type de soins	Soins maximums
	Soins usuels
	Soins palliatifs ou de confort



SENSIBILISATION





Les outils

Les fiches didactiques



PSPA - PAVS | Fiches didactiques

Aide à la respiration



OXYGÉNOTHÉRAPIE

L'oxygénothérapie est prescrite en cas d'insuffisance respiratoire, elle permet d'administrer de l'oxygène à des concentrations élevées afin de prévenir ou traiter le déficit d'oxygène (hypoxémie) dans le sang.

L'oxygénothérapie est prescrite par un médecin. Elle est le plus souvent réalisée dans une structure hospitalière ou en maison de repos et de soins. En cas de trouble chronique, elle peut être prescrite à domicile.

Des remboursements et interventions de la mutuelle sont prévus et diffèrent selon la durée du traitement <https://www.inami.fgov.be>.



© Adobe

DOUBLE TRUNK MASQUE

Il permet une économie de l'oxygène tout en améliorant l'oxygénation des patients en insuffisance respiratoire aiguë hypoxémique. Il permet d'améliorer la fraction inspirée d'oxygène, donc le taux d'oxygène dans le sang, sans augmenter le CO₂. Il est facile à monter et à utiliser.



OPTIFLOW

L'optiflow, une thérapeutique récente, consiste en une oxygénothérapie nasale à haut débit. C'est un dispositif connu en réanimation pour traiter les insuffisances respiratoires hypoxémiques modérées à sévères sans recourir à l'intubation.



© Fisher & Paykel Healthcare



PSPA - PAVS | Fiches didactiques

Aide à la respiration



VENTILATION NON INVASIVE

La ventilation non invasive est utilisée en cas d'insuffisance respiratoire aiguë. Elle est dite non invasive car c'est un masque qui fait le lien entre le respirateur et le patient. La concentration d'oxygène est plus élevée qu'avec l'oxygénothérapie. Elle est presque aussi efficace que la ventilation dite invasive et elle limite les complications liées à la sonde d'intubation.

La ventilation non invasive est prescrite par un médecin. Elle est réalisée dans une structure hospitalière par un personnel spécialement formé.



© Fisher & Paykel Healthcare

VENTILATION INVASIVE

L'intubation

L'intubation est un acte médical consistant à introduire une sonde dans la trachée (sonde d'intubation endotrachéale). Elle est pratiquée couramment lors d'une anesthésie ou lors d'une réanimation d'urgence. Dans les services de réanimation, elle nécessite une surveillance constante du patient intubé. Pour une aide à la respiration, elle permet dans l'immédiat la ventilation, et ensuite le raccordement à un appareil de respiration artificielle.



© Fisher & Paykel Healthcare

La trachéotomie

Quand une intubation est envisagée sur le long terme, une trachéotomie sera sans doute prévue afin d'éviter les complications liées à la présence de la sonde dans la trachée.

La trachéotomie consiste à pratiquer une ouverture au niveau de la trachée afin d'y placer une canule permettant d'améliorer la ventilation avec ou sans l'aide d'un respirateur. La trachéotomie peut être temporaire ou définitive.



SENSIBILISATION



Représentation

Représentation, mandataire & personne de confiance



Représentation

Représentation, mandataire & personne de confiance

Base : loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient.

Préalable : pour pouvoir désigner une Personne de Confiance et/ou un Mandataire, la personne doit être CAPABLE d'exercer ces droits.

MANDATAIRE

- Un mandataire¹ est une personne qui représente le patient lorsqu'il n'est plus capable d'exercer ses droits lui-même.
- Ou pour le dire autrement : personne désignée préalablement par le patient alors qu'il était encore capable d'exercer ses droits « pour se substituer à lui pour autant et aussi longtemps qu'il n'est pas en mesure d'exercer ses droits lui-même » (loi de 2002, art. 14).
- La représentation du patient majeur qui n'est pas capable d'exprimer sa volonté pour exercer ses droits du patient est assurée suivant un système en cascade :

Si le patient n'a désigné aucun mandataire ou si le mandataire désigné par le patient n'intervient pas, les droits du patient sont exercés par l'administrateur de la personne désigné par le juge de paix.

Si aucun administrateur n'est habilité à représenter le patient, ses droits sont exercés par ordre de priorité par l'époux ou le partenaire cohabitant, l'enfant majeur, un parent, une sœur ou un frère majeur².

En l'absence d'intervention de la personne habilitée à exercer les droits du patient au stade précédent de la cascade, ou en cas de conflit entre deux ou plusieurs personnes visées à ce même stade, c'est le praticien professionnel concerné qui veille aux intérêts du patient, le cas échéant dans le cadre d'une concertation pluridisciplinaire.

Dans tous les cas, le patient est associé à l'exercice de ses droits autant qu'il est possible et compte tenu de sa capacité de compréhension.

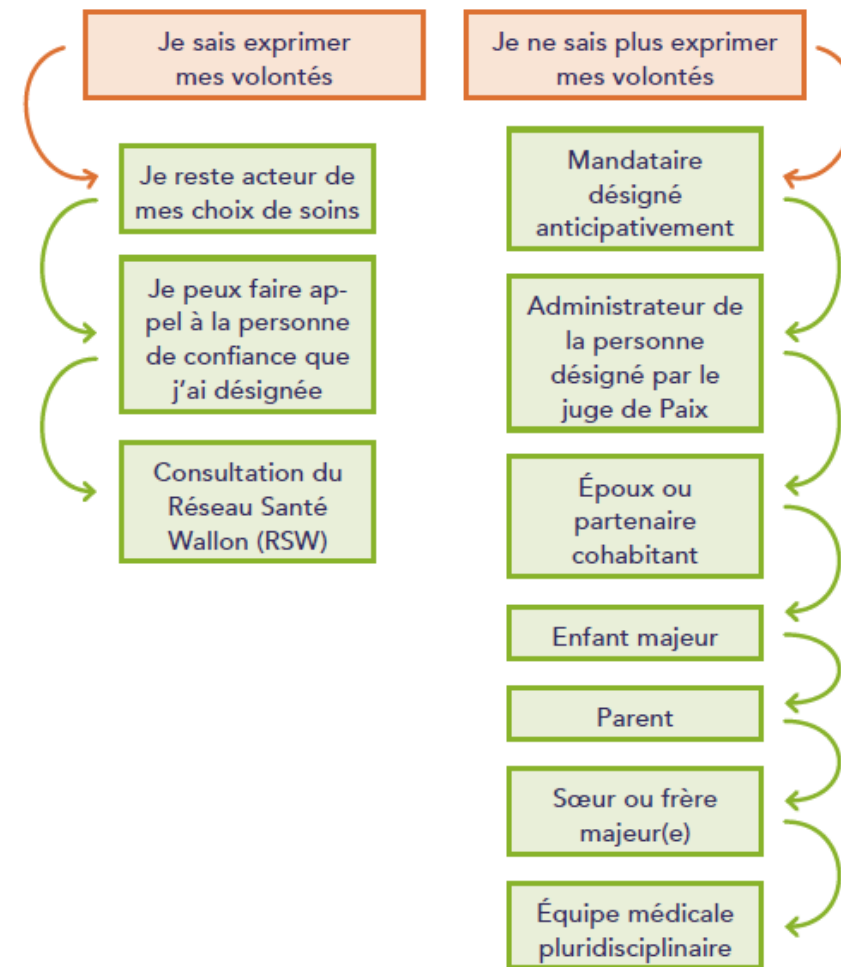
¹ N'est pas abordée ici la représentation du patient mineur.

² Extrait de la brochure « Droits du patient » du SPF Santé publique.

Les outils

Les fiches didactiques

Mes soins de santé



SENSIBILISATION



PERSONNE DE CONFIANCE

- Personne habilitée à assister le patient qui est capable d'exercer ses droits lui-même.
- N'exerce pas les droits à la place du patient mais accompagne ce dernier dans l'exercice de certains de ses droits (accompagnement lors des visites médicales, réception des informations, consultation du dossier patient, etc.).

	Mandataire	Personne de confiance
Qui ?	Une seule personne. Personne qui exerce les droits du patient incapable de les exercer lui-même. Ça peut être la même personne qu'une des personnes de confiance.	Possibilité de désigner plusieurs personnes de confiance. Personne qui assiste le patient capable d'exercer ses droits dans l'exercice de certains de ceux-ci.
Quand peut-il agir ?	Lorsque le patient n'est plus capable d'exprimer sa volonté et d'exercer ses droits.	Lorsque le patient est capable d'exercer ses droits.
Que peut-il faire ?	Il exerce les droits du patient au nom de celui-ci.	Elle accompagne le patient dans l'exercice de certains de ses droits mais ne les exerce pas à la place de ce dernier. Seul le patient prend les décisions qui le concernent.
Procédure	Désignation qui s'effectue par un mandat écrit reprenant diverses informations obligatoires mentionnées dans la proposition de formulaire de désignation d'un mandataire (cf. « Liens utiles »). Il est recommandé de rédiger ce formulaire en trois exemplaires : à conserver par le mandataire, par le patient et par un médecin de famille ou choisi par le patient. Il est également conseillé d'enregistrer le formulaire de désignation du mandataire dans le dossier du patient sur le RSW. Désignation qui peut être révoquée à tout moment, par le patient ou par le mandataire au moyen d'un écrit, daté et signé. Dans ce cas, il est recommandé de mettre au courant toutes les personnes ayant reçu la désignation originale.	Désignation qui peut se faire de manière informelle. Il n'est pas obligatoire d'établir un écrit bien que cela soit conseillé. Il est recommandé de compléter le formulaire de désignation de la personne de confiance en trois exemplaires : à conserver par le patient, par la personne de confiance et par un praticien. Choix qui peut être enregistré dans le dossier du patient sur le RSW. Désignation qui peut être révoquée à tout moment par le patient ou par la personne de confiance.



	Mandataire	Personne de confiance
Remarques	Un système de représentation en cascade est prévu dans l'hypothèse où aucun mandataire n'a été désigné ou dans l'hypothèse où le mandataire désigné n'intervient pas (voir le schéma ci-avant). Le mandataire est prioritaire sur l'administrateur de la personne en ce qui concerne la représentation de ses droits en matière de soins de santé.	La personne de confiance peut devenir mandataire des soins de santé. La personne de confiance est susceptible de recevoir des informations concernant le bénéficiaire dans deux situations exceptionnelles et temporaires : - le prestataire de soin ne divulgue pas les informations au patient estimant que cette communication risque de causer un préjudice grave à sa santé ; - le patient formule expressément qu'il ne souhaite pas recevoir les informations médicales qui le concernent.

SOURCES ET LIENS UTILES

Brochure « Droits du patient » du SPF Santé publique (à télécharger) :

<https://www.health.belgium.be/fr/brochure-droits-du-patient#anchor-31041>



Proposition de formulaire de désignation d'un mandataire :

<https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr/documents/cfdp-designation-mandataire>





Les outils

Les flyers

1. Pour les professionnels

Le PSPA

Le PSPA est une démarche par laquelle un bénéficiaire, en concertation avec ses proches et ses soignants, formule à l'avance des choix en matière de soins, d'actes médicaux, d'accompagnement au cas où il n'est plus capable de s'exprimer ou de les assumer. Ce processus peut aboutir sur les directives anticipées.

Le PAVS

Le Projet Anticipé de Vie et de Soins est un résumé du PSPA. Il synthétise les éléments essentiels des souhaits du bénéficiaire. C'est un outil de transmission entre institutions ou entre le domicile et une institution (en cas de prise en charge en urgence par exemple).

UNE AIDE PROFESSIONNELLE DIRECTE

Le PSPA et le PAVS vous sont utiles si vous souhaitez :

- avoir des indications sur les volontés de fin de vie de vos bénéficiaires ;
- mettre vos compétences au service du respect de l'autonomie, de la dignité et de l'intimité de vos bénéficiaires ;
- vous engager dans un projet qui fait sens pour le bénéficiaire, ses proches et ses soignants.

INFORMATIONS ET CONTACTS

Pour en savoir plus, consultez

<http://unessa.be/pspa>

Vous y trouverez :

- le PSPA ;
- le PAVS ;
- les différents outils permettant d'implémenter cette philosophie de vie et de soins ;
- une vidéo de présentation ;
- des fiches didactiques et informatives.

Pour une assistance spécifique :

annick.hupe@unessa.be
therese.hebbelinck@unessa.be

Contacts utiles :

La plate-forme de soins palliatifs de votre région.



Avenue Henri Lepage, 5
1300 Wavre
Tél. : 010/39.15.75



Chaussée de Marche, 604
5101 Erpent
Tél. : 081/32.76.60
E-mail : info@unessa.be

Editeur responsable: Christophe Heppes, Chef de Marche 604, 5101 Erpent

PSPA

Projet de Soins Personnalisé Anticipé

PAVS

Projet Anticipé de Vie et de Soins

Brochure à destination des professionnels de santé

Réalisée par UNESSA avec l'appui
de la Fondation Roi Baudouin.
Remerciements à Pallium pour son soutien.

CONTENU

Le PSPA est composé de 3 sections :

1. les **conditions d'utilisation** ;
2. le **cahier de vie** : personnes proches, éléments du vécu personnel, qualité de vie, affinités spirituelles et philosophiques, volontés concernant l'après-décès, transmission ;
3. les **déclarations de volonté** : mandataire, personne de confiance, déclaration anticipée relative au traitement, déclaration anticipée d'euthanasie, don d'organes et don de corps.

Le PAVS synthétise le PSPA en 4 rubriques sur une page recto verso :

- les données administratives ;
- le projet de soins ;
- les souhaits pour la fin de vie ;
- les volontés pour l'après-décès.

QUAND ?

Le PSPA et/ou le PAVS, peuvent être complétés, modifiés ou révoqués à tout moment. Il n'a pas de limite dans le temps.

COMMENT ?

Nous recommandons qu'une personne intéressée par cette démarche complète ses documents en concertation avec ses soignants et/ou ses proches.

CONSERVATION ?

Au domicile : à un endroit connu par le représentant de la personne (le mandataire, la personne de confiance, l'administrateur).

En établissement : page de garde du dossier médical/infirmier du résident, par exemple.

LES AVANTAGES

Sens et dialogue :

- susciter une réflexion sur le sens de l'existence dans une relation interhumaine ;
- favoriser la concertation et le dialogue entre les soignants, les bénéficiaires et ses proches.

Vision globale :

- inscrire les directives anticipées dans un récit de vie ;
- donner une vision holistique du bénéficiaire pour respecter au mieux ses choix jusqu'au bout.

Continuum et respect :

- faciliter la continuité des soins ;
- éviter des situations difficiles en fin de vie ;
- augmenter l'efficacité dans la prise en charge en urgence.

Bien-être :

- apaiser la personne concernée quant au respect de ses souhaits ;
- rassurer les professionnels de la santé et l'entourage du bénéficiaire.

Le PSPA

Le Projet de Soins Personnalisé et Anticipé est une démarche par laquelle, en concertation avec vos proches et vos soignants, vous formulez à l'avance des choix sur la manière dont vous souhaitez que l'on prenne soin de vous si vous n'êtes plus en mesure de les formuler ou de les assumer.

Le PAVS

Le Projet Anticipé de Vie et de Soins est un résumé du PSPA. Il synthétise les éléments essentiels de vos souhaits de fin de vie. C'est un outil de transmission entre institutions ou entre le domicile et une institution (en cas de prise en charge en urgence par exemple).

LE PSPA ET LE PAVS FAVORISENT

- la sérénité de savoir que vos proches et vos prestataires de soins seront éclairés par vos valeurs lors des décisions difficiles ;
- le respect de vos volontés et de votre intégrité ;
- la prise en compte de votre autonomie et de votre libre-arbitre.

INFORMATIONS ET CONTACTS

Pour vous aider à compléter votre PSPA et/ou votre PAVS demandez l'assistance :

- de votre médecin traitant ;
- de la direction, d'une assistante sociale, d'un psychologue, d'une infirmière... de l'établissement où vous résidez (maison de repos, hôpital...);
- à la plate-forme de soins palliatifs de votre région.

Consultez www.unessa.be/pspa

Vous y trouverez :

- les carnets PSPA de Pallium (Plate-forme de concertation en soins palliatifs du Brabant Wallon) ;
- le PAVS d'UNESSA (Fédération de l'accueil, de l'accompagnement, de l'aide et des soins aux personnes) ;
- la vidéo présentant le PSPA et le PAVS.



Avenue Henri Lepage, 5
1300 Wavre
Tél. : 010/39.15.75



Chaussée de Marche, 604
5101 Erpent
Tél. : 081/32.76.60
E-mail : info@unessa.be

Editeur responsable: Christophe Heppes, Chef de Marche 604, 5101 Erpent

Partage serein pour l'avenir

Pour les personnes en « faim » de vie

Brochure à destination des bénéficiaires

Réalisée par UNESSA avec l'appui
de la Fondation Roi Baudouin.
Remerciements à Pallium pour son soutien.

VOTRE « FAIM » DE VIE

La fin de vie est encore la vie. Elle doit se vivre pleinement et surtout sereinement. C'est la « faim » de vie. Et elle se prépare à l'avance.

La démarche du PSPA permet à vos proches et aux professionnels de la santé de poser des actes en respectant vos choix. Vous décidez maintenant des soins et des traitements que vous souhaitez si, plus tard, vous n'êtes plus en mesure de vous exprimer.

Votre PSPA, c'est transmettre :

- le nom des personnes qui vous sont proches ;
- des éléments importants de votre vécu ;
- votre conception de la qualité de vie, du respect et de la dignité ;
- vos affinités spirituelles et philosophiques ;
- vos volontés pour l'après-décès et pour vos obsèques ;
- des pensées, des idées...

La démarche du PSPA vous permet de compléter les documents légaux suivants :

- le formulaire de désignation d'un mandataire et/ou d'une personne de confiance ;
- la déclaration anticipée d'euthanasie ;
- la déclaration anticipée relative à vos volontés en matière de don d'organes ou de corps ;
- etc.

« Décidez
aujourd'hui ce que
vous souhaitez pour
votre avenir. »

Vous avez la liberté de
compléter, de modifier ou
de révoquer votre PSPA et/
ou votre PAVS. Ils ne sont
pas limités dans le temps.

RÉFLÉCHISSEZ

à ce que vous souhaitez partager concernant vos soins, vos traitements, votre vie.

CONCERTEZ

-vous avec votre famille, vos proches et vos prestataires de soins.

CONSIGNEZ

votre récit de vie, vos souhaits, vos desideratas.

INFORMEZ

votre médecin traitant et vos proches de votre démarche.

CONSERVEZ

votre PSPA et/ou votre PAVS en lieu sûr et veillez à informer vos proches et/ou votre médecin traitant du lieu de conservation de vos documents.

SENSIBILISATION

2. Pour les bénéficiaires



Les outils

L'affiche

Pour le respect de mes choix personnels



*Où consigner mes volontés
thérapeutiques ?*

*Qui informer de mon histoire
de vie ?*

*Comment faire connaître et
respecter mes valeurs ?*

Anticipez aujourd'hui vos choix de fin de vie.

Complétez un **Projet de Soins Personnalisé et Anticipé (PSPA)**,
et/ou son résumé le **Projet Anticipé de Vie et de Soins (PAVS)**.

Plus d'infos sur www.unessa.be/pspa ou auprès de :

Mme/M. Tél.



Tous les outils sont accessibles sur
la [page PSPA/PAVS d'UNESSA](#)

SENSIBILISATION



On ne s'arrête pas là !

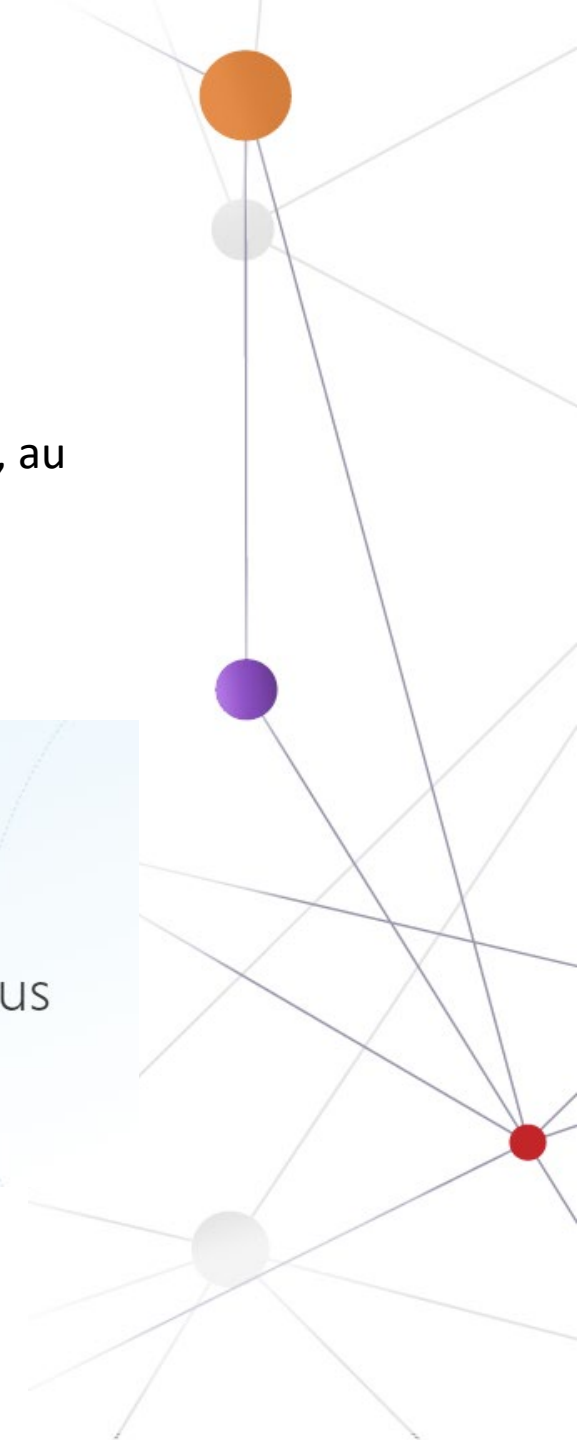
Un guide FALC

- À destination des personnes pour les personnes ayant des troubles cognitifs (démences, maladies neuro-dégénératives, etc.) dus à la vieillesse, à la maladie mentale, au handicap, à un accident de la vie...
- Pour accompagner la rédaction du PAVS.
- Agenda : 1^{ère} version prévue pour l'été 2023

FAcile à **L**ire et à **C**omprendre

FALC.be : un service pour rendre l'information accessible à tous

Traduction, formation et promotion.





On ne s'arrête pas là !

Le PAVS prochainement accessible sur le RSW



Réseau Santé Wallon - Espace Patient

 [retour au](#)

[Accueil](#)

[Mes données](#)

[Mes autorisations d'accès](#)

[Mon historique des accès](#)

[Mon consentement](#)


[Mes services](#)


[Mes prescriptions](#)

[Ma mutuelle](#)

[Mon profil](#)

Documents

 Vous trouverez ci-dessous la liste des documents qui ont été référencés par vos prestataires de soins sur le Réseau Santé Wallon. Ces documents ne sont accessibles qu'aux prestataires de soins autorisés (voir liste des prestataires de soins) et ce dans le cadre de votre prise en charge. Pour l'ajout ou l'exclusion d'un prestataire de soins autorisé à accéder à l'ensemble de vos documents, utilisez le menu « Autorisations d'accès ». Vous pouvez autoriser ou restreindre l'accès de certains documents médicaux en particulier en cliquant sur « gérer » dans la ligne concernant le document.

 [Ajouter une note dans le journal](#)

 [Ajouter un résumé de santé](#)

[Rapports](#) | [SUMEHR](#) | [Medication](#) | [Journal](#) | [Laboratoire](#) | [Vaccination](#) | [Imagerie](#) | [Notes patient](#) | [Infos patient](#)

Filtrer par dates :



En introduction : une vidéo d'animation



**Mes racines, mes valeurs,
mes volontés.**

[Lien vidéo PSPA/PAVS](#)



Merci pour votre attention !

